

MON COMPTE PARTENAIRES

« OFFRE BAILLEURS »

Voici néanmoins quelques astuces pouvant faciliter l'accompagnement des bailleurs.

- Les **mots de passe provisoires** adressés aux bailleurs peuvent prêter à confusion sur certaines lettres et certains chiffres :
 - Le L minuscule (l) et le i majuscule (I)
 - La lettre O majuscule et le chiffre zéro (0)Il faudra donc tester les différentes lettres/chiffres jusqu'à validation. A défaut, demander un nouveau « identifiant perdu »

- En cas de **mot de passe perdu**, il convient de s'assurer avant tout si le bailleur s'est déjà connecté.
 - **Cas 1** : le bailleur ne s'est encore jamais connecté (**1ère connexion**)
 - ↳ Cliquez sur "**IDENTIFIANT PERDU**". Le bailleur recevra par mail ou courrier ses identifiant et mot de passe.
 - **Cas 2** : le bailleur s'est déjà connecté et a déjà modifié son mot de passe provisoire
 - ↳ Cliquez sur "**MOT DE PASSE PERDU**"

- A réception des identifiant et mot de passe, lors de la **1ère connexion**, cliquez sur "**METTRE A JOUR VOTRE MOT DE PASSE**". Le bailleur sera invité à personnaliser son mot de passe (à conserver précieusement pour les prochaines connexions).

Validité du mot de passe : 2 mois par courrier, 2 semaines pour l'envoi par mail du mot de passe initial, 24 h pour le mot de passe réinitialisé adressé par mail. Le mot de passe personnel a une durée de validité à 6 mois

- Pour toute demande de **réinitialisation par « IDENTIFIANT PERDU »**, vous devrez indiquer le **N° UTILISATEUR (14 chiffres sans espace)**, soit :

Code caf + la Réf.Tiers (7 chiffres : rajouter des 0 avant le n° tiers pour atteindre les 7 chiffres) + **le rang bailleur** (4 chiffres)

La Réf.Tiers est consultable sous NIMS.

Exemple : **07802700750001**

IMPORTANT

- ❖ A réception du mail, attendre 3 à 4 h pour tenter de se connecter
- ❖ En cas d'échec, réessayer 2 h après (maxi 5 essais sous peine d'être bloqué pendant 10 min)
- ❖ Si le mot de passe a été adressé par courrier, réessayer de façon régulière. Attention, le renvoi d'Identifiant n'est pas possible tant que le mot de passe est en cours de validité (2 mois)
- ❖ **NE PAS DEMANDER DE NOUVEAUX IDENTIFIANTS TANT QUE LA VALIDITE N'EST PAS TERMINEE (24 H pour l'envoi par mail et 2 MOIS pour l'envoi courrier)**

ASTUCES

➤ **COPIER/COLLER**

Il est fortement conseillé de copier / coller les identifiants et mot de passe provisoire pour éviter des erreurs de saisie (possible uniquement en cas d'envoi par mail)

Pour les mots de passe reçus par mail :

➔ Cliquez 2 fois (rapidement) sur le mot de passe pour le sélectionner

➔ Appuyer sur les touches « Ctrl » et « C » en même temps pour copier le mot de passe

➔ Sur Mon Compte Partenaire, se positionner sur l'emplacement du mot de passe puis appuyer sur les touches « Ctrl » et « V » pour rapatrier le mot de passe que vous venez de copier